



**Réunion du Comité Directeur tenue à la salle
couverte L'Mhamid à Marrakech
PROCES VERBAL N° 9/2022**

Membres présents :

- Mr. Driss HASSA
- Mr. Zouheir EL MOUFTI
- Mr. Abdelilah ZAJI
- Mr. Rachid ABOUZAIID
- Mr. Mohamed BAKRI
- Mme. Khadija EL HAOUAT
- Mme. Ilham AFOUZAR
- Mr. Youssef ELHAOUAT
- Mr. Al Abid IRAQUI HOUSSAINI
- Mr. Abdelhalim FAKIHANI
- Mr. Mourad KALI
- Mr. El Hassan MEHDIOUI
- Mr. Mustapha BOURHIM

Membres absents excusés :

- Mr. Youssef ZIAD
- Mr. Aziz ALAOUI RACHIDI

Le Comité Directeur s'est réuni à la salle couverte L'Mhamid à Marrakech le Samedi 8 Octobre 2022 à 10h 30mn.

La Réunion a été tenue sous la Présidence de Mr Driss Hassa Président du Comité Directeur.

Le secrétariat a été assuré par le secrétaire général Mr EL MOUFTI Zouheir.



Ordre du jour

- 1- Mot du Président.
- 2- Homologation du P.V N° 08
- 3- Courrier.
- 4- Organes Centraux.
- 5- Etude des dossiers de demande d’Affiliation
- 6-Période de Transfert.
- 7-AGO des ligues
- 8- Situation Financière.
- 9- Divers.

1-Mot du Président :

Mr le Président a souhaité la bienvenue aux membres du CD et les a remercié de leur présence.

Il a également souhaité un prompt rétablissement à Mr Ziad Youssef.

2- Homologation du P.V N°08

Le P.V a été homologué à l’unanimité.

3- Courrier.

Voir annexe ci-joint.

Les membres du CD ont pris connaissance du courrier départ et arrivé et des explications adéquates leur ont été fournies.

4-Organes Centraux

Les présidents des organes centraux sont invités à préparer les rapports des activités de leurs commissions durant la saison sportive



2021/2022 et les transmettre au Secrétaire général de la FRMN avant la prochaine réunion du Comité Directeur.

5- Etude des dossiers de demande d’Affiliation

Le CD a étudié les demandes d’affiliations reçues des associations suivantes :

- Association Al Anouar de Rabat
- Association club nautique Marrakech de Natation
- Association club étoile sportif Oujda
- Association Atlantique Swimming club : Laayoune.

Après avis des ligues concernées, le comité directeur a accepté provisoirement l’affiliation de ces associations en attendant sa validation par l’assemblée générale et l’obtention de l’agrément du MENEPS.

Par ailleurs, le CD a accepté la demande de l’Association DHJ DN pour adopter le nouveau nom : ALWIFAK ALJADIDI.

6-Période de Transfert.

Le CD a fixé la date des deux périodes de Transfert des nageurs comme suit :

1ère période : Du 11 Octobre au 31 Octobre 2022.

2ème période : La date sera déterminée ultérieurement.

7-AGO des ligues

Le Comité Directeur a pris note de : l’organisation de l’Assemblée générale Ordinaire de la Ligue régionale Fès Meknès le 14 octobre 2022.



Fédération Royale Marocaine de Natation



Par ailleurs le CD a pris les décisions suivantes :

- Les associations sportives qui ont déposé leurs dossiers d'agrément au Ministère de l'Education nationale, l'enseignement préscolaire et du sport et qui n'ont pas encore reçu de réponses pourront assister, comme observateurs, aux assemblées générales ordinaires des ligues régionales ainsi que celle de la FRMN.
- Les associations sportives qui n'ont pas déposé leurs demandes d'agrément au Ministère ne pourront pas assister aux assemblées des ligues et de la FRMN.
- Vu qu'elles devront créer leur ligue et suite à l'article 604 des règlements de la FRMN, les associations sportives de la Ville d'Oujda ne pourront pas assister à l'Assemblée générale ordinaire de la ligue Fès Meknès. Au courant du mois de Novembre la FRMN organisera l'assemblée générale constitutive de la ligue Orientale.

8- Situation Financière

Mr le Trésorier Général de la FRMN a présenté la situation financière de la FRMN. La situation actuelle de la trésorerie est critique.

Il a été demandé aux membres du CD de voir la possibilité de contribuer une autre fois au financement des dépenses obligatoires de la FRMN.



9- Divers.

Le CD a pris les décisions suivantes :

- Vu que la FINA organisera un congrès extraordinaire prochainement. Des changements de la constitution et des règlements de la FINA sont prévus et compte tenu que les fédérations devront aviser la FINA 60 jours avant l'organisation de leurs assemblées générales, la date de l'assemblée générale Ordinaire de la FRMN est fixée pour le 28 Janvier 2023.
- La procédure de recrutement du Directeur Technique National sera relancée incessamment.
- La mise en place de la Direction Technique Nationale avant le 15 Novembre 2022.
- Suite au jugement de la cour de Cassation le bureau, présidé par Mr SAKHI Mohamed, est le seul représentant de l'association USO d'Oujda.
- Avant leurs organisations, La Commission d'Organisation des compétitions est invitée à s'assurer de la conformité des règlements des compétitions des Ligues avec les règlements de la FRMN en vigueur.
- Les associations sportives désirant organiser des compétitions avec participation d'autres associations de leurs régions doivent avoir l'accord de la Ligue concernée.
- Les associations sportives désirant organiser des compétitions avec participation d'associations hors leurs régions doivent avoir l'accord de la FRMN.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance été levée à 14h.

Le Président de la FRMN
Driss HASSA

le Secrétaire Général
Zouheir EL MOUFTI